



SOMMAIRE

EDITO

DOSSIER EDF / LIBERTE SYNDICALE

- Projet Hercule du groupe EDF
- Liberté syndicale

PRIX ORANGE / PRIX CITRON

BREVES

- Retour des CSE des 4 et 25 Avril
- Charte informatique

VOS CONTACTS

EDITO:LE GRAND MECCANO EDF EST OFFICIELLEMENT LANCE !

Si certains en doutaient encore tant les rumeurs et autres ballons d'essai sont régulièrement distillés dans les media depuis plusieurs années, le grand meccano du groupe EDF est désormais bien lancé. **Conforté par sa reconduction à la tête d'EDF, le Président Jean-Bernard Lévy déroule la feuille de route qui lui a été confiée par le gouvernement et aborde le chantier de réorganisation du groupe EDF.** Le schéma habituel pour ne pas dire éculé de nationalisation des pertes et des risques et de privatisation des activités rentables est désormais à l'ordre du jour des réflexions du Comité Stratégie du Conseil d'Administration du 28 Mai 2019, sera présenté au top 200 du 7 juin 2019 et devrait faire l'objet de discussions avec les Organisations Syndicales du groupe EDF avant l'été. Le schéma le plus probable mis en avant est **le regroupement et la nationalisation des activités de production** (Nucléaire, thermique voire grande hydraulique) qui seraient détenues à 100% par l'Etat et **le regroupement de toutes les autres activités (Commerce, RTE, Enedis, Dalkia, EDF Renouvelables, etc..) au sein d'une entité dont le capital seraient ouvert à des investisseurs publics ou privés (voire articles joints)**

Il n'y a aucun doute que le projet Future Growth et ses ajustements (voire changements) corollaires d'organisation s'inscrivent d'ores et déjà certainement dans ce nouveau cadre souhaité par la direction. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les impacts de cette **réorganisation plus que discutable d'un point de vue citoyen** (cf aéroport de Toulouse, concessions autoroutières ou encore PPP qui sont des bombes à retardement pour la dette publique et/ou notre souveraineté industrielle) soient a minima neutres voire positifs pour les salariés d'EDF renouvelables. Nous serons donc extrêmement vigilants sur les possibles dégâts collatéraux qui vous concerneraient et **nous travaillons de concert avec la CGT du groupe, la Fédération Mines-Energies et les autres Organisations Syndicales** préoccupées par l'absence de dialogue social préalable et la défense du modèle d'entreprise intégrée, présente sur tous les maillons de la chaîne.

Enfin, nous assistons partout à des attaques sur la liberté d'expression et la liberté syndicale qui touchent l'ensemble des pays y compris malheureusement nos démocraties européennes. A l'échelle même du groupe EDF et d'EDF Renouvelables, **les atteintes directes et indirectes à la liberté d'expression et à la liberté syndicale se multiplient** comme en témoignent les manœuvres d'intimidation syndicales récentes ou encore le projet de charte informatique type « Big Brother » que l'ensemble des Organisations Syndicales ont critiqué vertement lors du CSE du 4 Avril.

Pour terminer sur une note positive, **le projet de création d'une implantation à Montpellier se déroule pour le moment conformément aux engagements pris par la direction en CE de Décembre 2018** et la CGT a donc exprimé un vote favorable sur la prise à bail de l'immeuble de Port-Marianne présentée au CSE du 4 Avril.

Bonne lecture !

L'équipe CGT EDF EN

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



DOSSIER : PROJET DIT HERCULE DE REORGANISATION D'EDF



Le projet Hercule, inspiré par Jupiter lui-même, est parfaitement décrit dans les media qui ont eu la primeur de l'information que les syndicats ont découvert dans la presse:

[Article Le Parisien du 15 Avril](#)

[Article Les Echos du 16 Avril](#)

[Article Le Figaro du 16 Avril](#)

Comme d'habitude, la concertation intervient après les grandes décisions centralisées et technocratiques comme le montrent les dates prévues :

-15 mai : Reconduction JB Lévy en AG EDF

-28 Mai : Comité Stratégie du CA d'EDF

-Séminaire Top 200 le 7 Juin

-Concertation avec les syndicats à partir du 20 Juin (en fait des réunions sont déjà programmées avant)

Décryptage CGT

Après avoir vu les banquiers d'affaires rôder autour du dossier depuis plusieurs années, la CGT ne s'étonne pas du schéma proposé qui consiste à **nationaliser les pertes et les risques et à privatiser les business récurrents et sûrs comme la distribution ou encore ceux à fort potentiel de croissance comme les Renouvelables.**

La fin programmée du modèle intégré et du service public de l'énergie basé sur des valeurs d'intérêt général et d'équité de traitement quel que soit le lieu de résidence ou la catégorie sociale ?

A la CGT nous ne résignons pas devant ce démantèlement annoncé comme inéluctable.

Sans nul doute, **trois grands perdants** à venir:

- Le citoyen consommateur** qui verra son électricité augmenter très fortement pour alimenter les profits des investisseurs privés
- Le contribuable** qui renflouera la dette générée par le Business à haut risque du nucléaire
- Le salarié de base** qui sera plus pressuré que jamais pour générer du résultat

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



LIBERTE SYNDICALE

La liberté syndicale est un droit fondamental reconnu par la Constitution: tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer librement au syndicat de son choix. Il s'applique au niveau de l'entreprise. **C'est une liberté universelle proclamée par les traités internationaux**, notamment la Convention européenne des droits de l'homme ou encore la charte de l'OIT. Un salarié qui s'estime victime d'une entrave à sa liberté syndicale peut d'ailleurs saisir les juridictions internationales, européennes notamment.

La discrimination syndicale

L'employeur ne doit pas prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour prendre des décisions concernant notamment l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline et le licenciement. Auparavant, il était particulièrement difficile pour un salarié d'établir que c'était bien en raison de son appartenance syndicale que son employeur avait pris telle ou telle mesure discriminatoire à son encontre. **Cet obstacle est désormais levé, la Cour de cassation estimant que ce n'est pas au salarié d'apporter la preuve formelle de la discrimination.** Il doit se contenter de soumettre au juge les éléments de fait susceptibles de caractériser une discrimination. C'est à l'employeur qu'il appartient alors d'établir que ces faits sont justifiés par des raisons objectives, étrangères à l'activité syndicale du salarié. Ce principe de jurisprudence est désormais inscrit dans la loi.



Décryptage CGT

Même si notre UES semble respecter formellement le pluralisme et la liberté syndicale, **nous constatons une dérive, en particulier vis-à-vis de la CGT, qui a largement dépassé le stade de signaux faibles:** assignation des 32 nouveaux élus au CSE au Tribunal de Grande Instance de Nanterre, traitement différentiel des OS, sanction disciplinaire sans entretien effectif communiquée à la déléguée syndicale CGT, évolutions de la rémunération de certains élus CGT sensiblement inférieure à la moyenne, pressions diverses...

Le Syndicat CGT d'EDF nous apporte son soutien !

Nous nous étions jusqu'à présent contentés de dénoncer cette situation en interne par des déclarations et mails multiples restés le plus souvent sans réponse (cf déclaration au CSE du 4 Avril jointe). Devant la gravité des attaques disproportionnées d'une partie de la direction d'EDF Renouvelables, la CGT d'EDF, confrontée au même type de problèmes avec ses militants et élus a décidé de nous apporter son soutien. **Le Syndicat CGT EDF des Tours Défense a adressé un courrier officiel le 15 Avril dernier à notre PDG Bruno Benssason**, qui appelle à une rectification des sanctions disciplinaires et salariales injustifiées. Nous vous tiendrons au courant dans les semaines qui viennent de la réponse, que nous espérons constructive et équilibrée.

Les sanctions du non-respect du principe de la liberté syndicale

Pour mémoire, toute entrave à l'exercice du droit syndical dans l'entreprise peut entraîner une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement et une amende de 3 750 € ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'emprisonnement peut être porté à deux ans et l'amende à 7 500 €.

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



PRIX ORANGE / PRIX CITRON

Le prix ORANGE



Les Prix CITRON

Feuill de saisie des temps : vue de saisie

Total	LU	01.04	MA	02.04	ME	03.04	JE	04.04	VD	05.04
1.68	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RETOUR A LA SEMAINE DE 40h00?
POISSON D'AVRIL ?

UNANIMITE SYNDICALE BIENVENUE !

Même si les positions des Organisations Syndicales diffèrent sur certains sujets, et c'est bien pour cela qu'il y a une pluralité de syndicats avec leurs sensibilités propres, il est très positif de **noter qu'un certain nombre de sujets font l'unanimité syndicale**. 3 exemples récents illustrent cette convergence de points de vue qui doit amener la direction à remettre en cause ou amender certaines de ses décisions :

- critique unanime du texte de **la charte informatique proposée** au vote au CSE du 4 Avril
- vote à l'unanimité au CSE du 25 Avril sur la **désignation d'un expert (METIS) pour la consultation concernant la politique sociale**
- mise en cause unanime des chiffres présentés, notamment sous-estimés, **sur la sous-traitance et les prestataires et critique des externalisations dogmatiques aussi inutiles qu'inefficaces**.

FORFAIT JOURS : 168 h/mois sur SAP ?

Ce sera sans doute expliqué comme un détail sans signification puisque le système de pointage des heures sur SAP est présenté comme un outil de facturation aux projets à ne pas confondre avec le logiciel de paie censé être SIRH.... Il est néanmoins révélateur par le message subliminal véhiculé :

- **pointage de 40h/semaine au lieu de 37h/s auparavant**
- **soit la peccadille de 13h/mois supplémentaires en moyenne**

Ce changement effectué ce mois-ci est dans la droite ligne tant des discours généraux véhiculés au niveau national (il faut travailler plus... pour gagner autant voire moins? Mystère et boule de gomme mais on devine facilement les intentions) que de la philosophie sous-jacente du passage au forfait-jours : on ne compte plus ses heures mais on en fait en tous les cas plus qu'avant....



DEMANDE DE RECTIFICATION FAKE NEWS

Le 20 Avril dernier, nous avons tous reçu par nos assistantes une mise en garde rédigée ainsi : « **Certains des manifestants étant agressifs**, nous vous demandons pour votre sécurité de limiter vos sorties et de ne pas afficher votre appartenance au Groupe EDF ». **Il est bon de rappeler ici que la manifestation évoquée était organisée par des mouvements non-violents tels qu'ANV-COP21, (ANV=Action Non Violente) et qu'aucune agression n'a été à déplorer de la part des manifestants**. En revanche, il faut effectivement signaler des comportements agressifs de certains salariés des groupes concernés (Total, EDF, Sociétés Générale). **La CGT d'EDF Renouvelables déplore que ce type de message s'assimilant à une Fake News ait été adressé à l'ensemble des collaborateurs**.

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



BREVES

RETOUR SUR LES CSE DES 4 ET 25 AVRIL

Principaux points à retenir de la séance du 4 Avril:

- La déclaration CGT préliminaire à la séance que vous pouvez lire in extenso en PJ
- Le démarrage pointilliste d'une réorganisation plus globale dans le cadre général de **Future Growth**. Cette fois-ci étaient au menu de l'ordre du jour **une information sur le rattachement des équipes du secrétariat général avec des changements au niveau du développement durable, des achats tertiaires, de la stratégie, de l'immobilier....** Ces mini-changements pris indépendamment ont vocation à continuer dans le cadre de Confluence (GA-O&M) et autres projets issus l'audit BCG menée fin 2018
- **La critique unanime du projet de charte informatique** en consultation (voir brève)
- **Le vote favorable toutes OS confondus pour la prise à bail d'un immeuble à Montpellier** en soulignant toutefois côté CGT l'absence de documentation économique associée et la ligne jaune à venir du respect du principe du volontariat individuel pour le choix du site
- **Le point d'avancement des aménagements de Cœur Défense avec un planning recalé présenté par la direction** (voir PJ pour comprendre mieux le phasage)

Plateau	Date cible d'emménagement	DECO choisie	PHASE					Equipes concernées	Commentaire
			1	2	3	4	5		
TB 38	Juillet 19	2	04/12	05/02	27/03 01/04			DSI- DRH	
½ TA 36	Juillet 19		13/03	04/04				GA	Chgt manager , relance du processus
TB 35	Décembre 19							DF – DG- D inter.	
TB 34	Juin 2020							Dir Indus.	
TA 34	Novembre 2020							Dir Indus.	
½ TA 36	Janvier 2021							Audit -	
TA 35	Mai 2021							DEV – COM	
TB 36	Juillet 2021							Juridique	
TA 37	Décembre 2021							OFFSHORE	

- **Nomination du Cabinet APAGE** comme Commissaire au Comptes du CSE à l'unanimité
- **Reconduction du barème des chèques vacances et définition du critère d'éligibilité** (présence au 31 Décembre 2018 et 31 Mars 2019 sur les listes) votés à l'unanimité
- **Information sur l'avancement du projet Confluence**

Principaux points à retenir de la séance du 25 Avril:

- **Vote à l'unanimité pour désigner un expert sur la politique sociale** (METIS)
- **Rejet de la proposition de la CGT d'expertise pour l'aménagement du TB38 (DSI – RH)** – Vote favorable pour cet aménagement
- **Nouvel ajournement de la charte informatique et des points divers, faute de temps**, tels que l'accompagnement de la mobilité e-DC ou encore projet de scission EDF

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



CHARTRE INFORMATIQUE : BIG BROTHER DE RETOUR?

Le président et le secrétaire du CSE ont mis à l'ordre du jour de la séance de CSE du 4 avril une consultation sur une nouvelle charte informatique pour le groupe EDF Renouvelables. Lors de la discussion en séance, l'équipe CGT a présenté de nombreuses objections à ce texte. **Nos collègues de CFE-CGC et dans une moindre mesure de CFDT, ont également exprimé leur désaccord avec ce document, tant sur la forme que sur le fond, ce qui a poussé la direction à reporter le vote.**

Le sujet était de nouveau à l'ordre du jour de la séance du 25 avril. Nos collègues de CFE-CGC avaient diffusé peu de temps au préalable une version annotée de la charte, **avec 57 observations pertinentes issues des 3 OS**. La direction n'ayant pas fait de retour avant le CSE sur ces observations et le temps manquant, **le vote a été ajourné une deuxième fois**. La direction a manifesté son souhait de faire voter les élus sur la charte informatique lors de la prochaine séance du 16 mai. Ce délai nous paraît court, dans la mesure où la consultation du CSE nécessite l'envoi d'un texte définitif 3 jours avant la consultation et que les équipes des différentes directions impliquées ne sont pour l'instant pas disponibles pour échanger avec le groupe de travail intersyndical CGT-CFE-CGC-CFDT constitué lors du dernier CSE.



La CGT ne peut être favorable à ce texte dans l'état puisque, dans les grandes lignes, **c'est un texte très flou** qui laisse à interpréter les droits et les devoirs des salariés qui seront soumis à cette charte. **La forme du document est anxiogène et la menace de sanctions disciplinaires permanente**. Ainsi, nous si ce texte était appliqué, **les salariés pourraient être tenus responsables pour des actions dont ils n'ont pas tous les tenants et aboutissants**, puisque ce ne sont pas les salariés qui administrent leurs outils informatiques ou qui doivent se spécialiser sur le droit numérique.

D'autre part, cette charte reproduit des vieux schémas conservateurs tels que : « vous ne devez en aucun cas utiliser l'accès à Internet pour consulter des sites à caractère violent, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs » ou « Vous ne devez en aucun cas consulter des sites au contenu illicite ». **En l'état, ce texte semble enfin laisser à la direction des pouvoirs d'enquête qui sont normalement du ressort des institutions judiciaires et de la police et, sous couvert de risques non avérés, normalise potentiellement le contrôle et la surveillance continue des salariés, y compris sur leur activité privée.** Il n'est pas enfin acceptable que la direction puisse reprocher à un salarié de consulter des sites qui sont légaux en France ou le pousser à s'auto-censurer alors même qu'il n'est pas spécialiste de la loi.

Pour la CGT, les « bonnes mœurs » étant un critère intrinsèquement subjectif, cette expression n'a pas sa place dans une charte d'entreprise. Rappelons ici qu'en droit français, le qualificatif d'outrage aux bonnes mœurs a disparu avec la réforme du Code pénal en 1994! Pour illustrer le caractère tout relatif des bonnes mœurs, nous pouvons trouver qu'un jeu comme « call of duty » est un jeu violent, mais qui n'a pas à être censuré dans la mesure où cela reste un jeu qui ne présente pas de danger avéré pour les personnes ou la société, **en revanche, les sites sur l'optimisation fiscale, en vue d'éviter ou de limiter les mécanismes de solidarité et de redistribution des richesses, sont clairement pour nous contraires aux bonnes mœurs!** Cliquez ci-dessous pour voir nos actions en la matière:

[Article les echos CGT contre optimisation fiscale](#)

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



ADRESSE MAIL CONFIDENTIELLE: cgt.edfer@gmail.com

VOS CONTACTS SYNDICAUX CGT



Laurent SMAGGHE
RS CGT - élu CEE EDF
Resp. relations indus.
Direction EMR
La Défense



Manuella BOUBOUNE
DS CGT – élue CGF EDF
Comptable
Dir. Financière France
La Défense



Michel FOLLY-CASTAY
Référént syndical Sud
Resp. régional de sécurité
EDF R Services
Colombiers

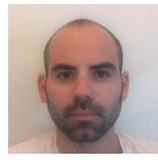
VOS 12 ELUS CGT AU CSE



Cédric LIEGOIS*
Tech. de maintenance
Région Nord
EDF R Services
Centrale PV de Toul



Manuella BOUBOUNE
Trésorière CSE
Comptable
Dir. Financière France
La Défense



Damien LOPEZ*
Tech de maintenance
Région Sud
EDF R Services
Colombiers



Agnès ALAMI DRISSI
Gestionnaire des ventes
Direction financière
EDF R Services
Colombiers



Frédéric LARQUIER*
Tech. de maintenance
Région Sud
EDF R Services
Colombiers



Marc ASANOVIC*
Technicien coordinateur
Région Nord
EDF R Services
Moselle - Faulquemont



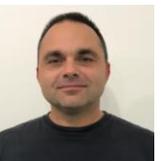
Monika RAZNY*
Head of Treasury Dept
Dir. Finance corporate
EDF R
La Défense



Philippe CHARO
Chargé de mission
Dir. Ingénierie
EDF R
La Défense



Monica MURILLO*
Chef de Projet
EDF R
Direction Industrie
La Défense



Michel FOLLY-CASTAY
Resp. régional sécurité
EDF R Services Sud
Colombiers



Frédérique PORTRAIT
Chef de projet
Développement Sud
EDF R France
Beziers



David RODRIGUEZ
Resp. Cell. déploiement
DSI
EDF R
Colombiers

VOS 5 REPRESENTANTS DE PROXIMITE CGT



Kevin DAS NEVES*
RP OUEST
Mechanical engineer
Field Support
Cormelle



Christine MENDES*
RP PARIS
Resp.recrutement
DRH Groupe
La Défense



Marc ASANOVIC*
RP EST
Technicien coordinateur
Maintenance
Moselle - Faulquemont



Frédérique PORTRAIT
RP OCCITANIE
Chef de projet
Développement Sud
Beziers



Robin DELAHAYES*
RP OCCITANIE
Tech coordinateur
Maintenance
Villeveyrac

CSST Risques sédentaires A. ALAMI DRISSI	CSST O&M M. FOLLY-CASTAY F.LARQUIER	Commission Economique P. CHARO	Commission Sociale M. MURILLO	Commission ASC petite enfance M.RAZNY
---	--	--	---	---

Nota Bene : si vous souhaitez **vous désinscrire** de la liste de diffusion de nos newsletters, merci d'adresser un mail à laurent.smagghe@edf-en.com

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !
Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com